



**PRÉFET
DE LA SARTHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
départementale
des territoires**

Le Mans, le 09/07/2025

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL

Modification de la composition de la commission départementale consultative
des gens du voyage de la Sarthe

**Le Préfet de la Sarthe
Chevalier de l'Ordre national du Mérite**

VU la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 modifiée relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage et notamment son article 1er ;

VU les décrets n°2001-540 du 25 juin 2001 et n°2017-921 du 9 mai 2017 relatifs à la composition et au fonctionnement de la commission consultative départementale des gens du voyage ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret n°2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations ;

VU le décret n°2009-1484 du 3 décembre 2009 modifié relatif aux directions départementales interministérielles ;

VU l'arrêté préfectoral du 16 janvier 2018 portant renouvellement de la composition de la commission consultative départementale des gens du voyage de la Sarthe ;

VU les arrêtés préfectoraux du 17 avril 2018, du 9 avril 2021, du 4 novembre 2021 et du 2 novembre 2023 portant modification de la composition de la commission consultative départementale des gens du voyage de la Sarthe ;

VU le décret du 12 juin 2025 nommant M. Sébastien JALLET préfet de la Sarthe, prenant ses fonctions le 30 juin 2025 ;

VU la proposition de l'association France Liberté Voyage du 30 juin 2025 ;

CONSIDÉRANT la demande de l'association France Liberté Voyage ;

CONSIDÉRANT la nécessité de garantir la représentation des associations représentatives des gens du voyage et de la diversité de leurs modes d'habitat et de vie au sein de la commission départementale consultative des gens du voyage de la Sarthe ;

Sur proposition de Madame la secrétaire générale de la préfecture, de Madame la sous-préfète de La Flèche et de Monsieur le directeur départemental des territoires ;

ARRÊTE

Article 1 :

L'arrêté préfectoral du 16 janvier 2018 portant renouvellement de la commission consultative départementale des gens du voyage de la Sarthe, modifié par les arrêtés préfectoraux du 17 avril 2018, du 9 avril 2021 et du 2 novembre 2023 est modifié comme suit : au sein des personnes qualifiées désignées par le Préfet en qualité de suppléants, Monsieur Louis LEBAS est remplacé par Monsieur Fernand DELAGE, en tant que représentant de l'association « France Liberté Voyage ».

Article 2 :

Cette mesure prend effet le 1^{er} août 2025.

Article 3 :

Madame la secrétaire générale de la Préfecture, Madame la sous-préfète de La Flèche et Monsieur le directeur départemental des territoires de la Sarthe sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Sarthe.

Le Préfet,


Sébastien JALLET